

COVID 19 - Informations concernant les déchets

La Commune de Prangins invite la population à prendre connaissance et à respecter les nouvelles mesures et recommandations élaborées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral des routes (OFROU) et la SUVA.

Tri des déchets

- Les masques, mouchoirs, articles hygiéniques et serviettes en papier utilisés doivent être placés dans des petits sacs en plastique immédiatement après avoir été utilisés.
- Ces petits sacs doivent être fermés avec un nœud et jetés dans une poubelle dotée d'un couvercle, elle-même équipée d'un sac poubelle taxée de la commune.
- Les sacs poubelles doivent ensuite être fermés et jetés avec les ordures ménagères (comme à l'accoutumée).
- **Les ménages dans lesquels se trouvent des personnes malades ou en quarantaine doivent renoncer au tri usuel du PET, de l'alu, du papier, etc. Ces déchets doivent être éliminés avec les ordures ménagères afin d'éviter toute transmission du virus par ce biais. Il en va de même pour les déchets verts et le compost, qui doivent eux aussi être jetés avec les ordures ménagères.**

Déchetterie en Messerin (seulement en cas de stricte nécessité)

- Il convient de se rendre à la déchetterie uniquement en cas de stricte nécessité.
- 4 véhicules au maximum sont autorisés dans l'enceinte de la déchetterie. Dès lors le temps d'attente peut être long.
- La déchetterie n'est pas un lieu de rencontre. Une fois vos déchets déposés, merci de laisser la place au suivant.
- Les enfants doivent impérativement rester dans le véhicule.
- Les employés ne sont pas habilités à vous aider pour le déchargement de vos déchets.
- La distance de 2 mètres entre les gens doit être respectée.
- Les déchets non périssables ou propres doivent être entreposés à la maison.
- L'incinération de déchets dans le jardin ou dans une cheminée demeure interdite, et ce malgré la situation actuelle.

Eco-points Curson & Fossés

- Nous remercions les habitant(e)s de bien vouloir respecter les éco-points en ne déposant aucun déchet hors container, ainsi qu'en respectant les recommandations d'hygiène et de sécurité.

Nous vous remercions de votre collaboration dans l'intérêt général et pour la sécurité de nos employés de la voirie et de la déchetterie.

Des questions ? N'hésitez pas à contacter le service Technique communal au 022 994 31 17 du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30.

La Municipalité

